

Historique des modifications apportées au règlement graphique :
- Décret approuvé le 2 mars 2020
- Révisé communautaire n° 1 approuvé le 19 décembre 2022
- Révisé depuis n° 1 approuvé le 17 juin 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2025 approuvant la modification de son règlement de Plan Local d'Urbanisme intercommunal

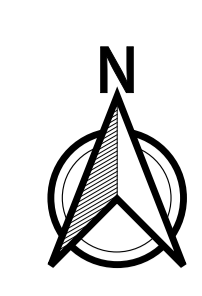
Le Président
Olivier CLEMENT

TerrAm
1bis, rue Nidiphone Niece
45700 VILLEMANDEUR
Tel : 02.38.89.87.79
Mail : urbanisme@ter-am.fr

GRAND CHAMBOURD
LES COMMUNES DE CHAMBOURD
22, Avenue de la Sablière
41290 BRACEUX
Tel : 02.54.46.53.80
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/2500
0 50 100 m

Source :
DGI - Cadastre
Droits réservés - 2025



- Délimitation de zone**
- Uap - Zone urbaine patrimoniale
 - Ub - Zone urbaine périphérique des cours de ville des pôles relais
 - Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
 - Uet - Secteur touristique à Bracieux
 - Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
 - Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
 - Uem - Secteur d'activités mixtes avec commerces
 - Up - Zone urbaine paysagère
 - AU - Zone de développement urbain
 - Alé - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
 - Aléa - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
 - Aléc - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
 - Alms - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
 - Altz - Zone d'aménagement à vocation touristique
 - Altzh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfes
 - Altzg - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfes
 - A - Zone à vocation agricole
 - Ap - Secteur agricole paysager
 - N - Zone naturelle
 - Nc - Secteur de château
 - Nch - Secteur du domaine national de Chambord
 - Nch1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
 - Nch2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
 - Nj - Secteur de jardin
 - Nl - Secteur naturel de loisirs

- Qualité architecturale, urbaine et paysagère**
- Élément patrimonial bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Élément patrimonial classé (L. 113-2, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)
 - Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)
 - Secteur d'ala inondation
- Mixité fonctionnelle**
- Commerce à protéger (L. 151-18 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Orientement d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)
 - Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
 - Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
 - Secteur d'ala inondation
- Éléments cadastraux**
- Surface bâtie
 - Limite parcellaire
 - Emprise de cimetière
 - Surface en eau
 - Limite Communale

